

STOP AU HARCÈLEMENT RÉPRESSIF DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE CONTRE AUDE MARÉCAILLE !

Lanceuse d'alerte et militante syndicale, Aude Marécaille, une des 4 d'Amiens, a reçu une nouvelle convocation en conseil de discipline alors même que sa sanction venait d'être annulée par le Tribunal Administratif d'Amiens. C'est par un courrier, remis froidement en main propre par le chef d'établissement, avant le début des cours, qu'Aude s'est vue signifier la reprise de la procédure par le rectorat.

Une pratique intimidatrice digne de celui de Versailles, qui a envoyé des flots de courriers de menaces aux familles d'élèves victimes de harcèlement à l'école pour les réduire au silence. Le choix du rectorat d'Amiens de recourir une nouvelle fois à un conseil de discipline, pour les mêmes motifs que le précédent, au lieu d'annuler la sanction, relève d'un véritable harcèlement répressif.

Pour rappel, les 4 d'Amiens, Aude Marécaille, Claire Quaglia, Emilio Sciarrino, Justine de Reynies sont des enseignant·es du lycée Thuillier d'Amiens, réprimé·es pour avoir dénoncé les agissements avérés de leur proviseure (proviseure déplacée depuis, tout comme l'ensemble de l'ancienne équipe de direction). Comme souvent, les 4 enseignant·es, convoqués en conseil de discipline pour les mêmes motifs fallacieux, avaient pourtant reçu des sanctions toutes différentes, prononcées dans un arbitraire le plus total et parfois pas même motivées. **Mais Aude avait reçu la sanction la plus lourde, à savoir un déplacement d'office.**

Sa nouvelle affectation lui a été notifiée à deux semaines de la rentrée 2022 : à plus d'une heure de chez elle, inaccessible par le train, celle-ci a impliqué un déménagement à ses propres frais, l'enseignement d'une discipline qui n'est pas la sienne (l'Économie, alors qu'elle est professeure d'Histoire et de Géopolitique), ainsi qu'une diminution de son traitement, alors que Aude

élève seule ses trois enfants. **Face à la brutalité inouïe de ces méthodes et à leur impact délétère sur sa santé, son médecin a dû la mettre en arrêt.**



Or, il se trouve qu'Aude est la seule militante syndicale parmi les 4 d'Amiens, avec un mandat du SNES-FSU. La discrimination syndicale par ce simple fait est évidente. Mais elle est, de plus, confirmée par les documents mêmes remis à la défense par l'administration, où toutes les mentions de son appartenance syndicale ont été systématiquement caviardées, pour tenter de dissimuler ce caractère discriminatoire. **Il a été également reproché à Aude de siéger au Conseil d'Administration en tant qu'élue, comme si participer à la vie démocratique de son établissement était désormais répréhensible !**

Il se trouve aussi que le proviseur qui a succédé à la cheffe d'établissement mise en cause a par la suite convoqué Aude dans son bureau accompagné d'un "référént laïcité" pour lui interdire le port... d'une Main de Fatma, considérée comme "un symbole religieux musulman", révélant par là leur inculture crasse, mais aussi une véritable chasse aux sorcières dont elle était manifestement la cible.

Après avoir déposé un recours au Tribunal Administratif, le 18 juillet 2023, les 4 d'Amiens ont obtenu l'annulation des sanctions qui avaient été prises à leur encontre. Le Rectorat et le Ministère n'ont pas fait appel de cette décision. **Mais l'annulation de la sanction d'Aude Marécaille au T.A. n'arrête pas, le harcèlement répressif du ministère de l'éducation nationale, car notre collègue est notifiée le 20 septembre d'une convocation à un nouveau conseil de discipline pour les mêmes motifs !**

Le Ministère, plutôt que de se conformer aux principes les plus élémentaires du droit, contourne donc allègrement la procédure d'appel qui le soumettrait à la décision souveraine de la Cour d'appel administrative, et réitère son conseil de discipline, comme si de rien n'était ! **Se croit-il au-dessus des lois ? Non application de la règle "non bis in idem" par le rectorat qui s'octroie le droit de rectifier ses erreurs au détriment d'une enseignante émérite qui a tenté de se reconstruire !**

Nous dénonçons fermement cette manœuvre honteuse, ce véritable harcèlement administratif et répressif fondé sur une persécution politique et idéologique. Au delà du non-respect des principes les plus fondamentaux du droit, **il est particulièrement choquant qu'un Ministère qui entend faire de la question du harcèlement une cause nationale - et qui prétend défendre ses professeurs - s'acharne de cette façon contre ses propres personnels. Les ministres passent, la répression perdure.**

NON À LA RÉPRESSION ! NON À L'ARBITRAIRE !

STOP À LA VIOLENCE INSTITUTIONNELLE !

ILS SE CROIENT TOUT PERMIS, CELA NE PEUT PLUS DURER.